

Sommaire

Aborder l'insécurité alimentaire des ménages au Canada :

énoncé de position et recommandations

LES DIÉTÉTISTES DU CANADA

AOÛT 2016

Énoncé de position

Les diététistes du Canada sont d'avis que l'insécurité alimentaire des ménages est un enjeu de santé publique sérieux ayant d'importants effets sur la santé physique et mentale de même que sur le bien-être social. Tous les ménages au Canada doivent disposer d'un revenu suffisant pour avoir un accès adéquat à des aliments nutritifs après avoir payé les autres nécessités de base.

En raison de la prévalence, de la gravité et de l'impact alarmants de l'insécurité alimentaire des ménages au Canada, Les diététistes du Canada demandent qu'une stratégie pancanadienne chapeautée par le gouvernement soit mise en place pour réduire directement l'insécurité alimentaire au niveau des ménages, y compris des politiques qui s'attaquent aux défis uniques propres à l'insécurité alimentaire dans les ménages des peuples autochtones. Une surveillance régulière de la prévalence et de la gravité de l'insécurité alimentaire des ménages est requise à l'échelle du Canada. Par ailleurs, la recherche doit continuer d'aborder les lacunes en matière de connaissances au sujet de la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire et d'évaluer l'impact des politiques mises au point pour éliminer l'insécurité alimentaire des ménages au Canada.

Qu'est-ce que l'insécurité alimentaire des ménages?

L'insécurité alimentaire des ménages est une situation où un ménage a un accès inadéquat ou précaire aux aliments en raison de revenus irréguliers ou de ressources financières insuffisantes. L'insécurité alimentaire des ménages existe à une échelle *marginale* lorsqu'un ménage (comprenant un ou des adultes, avec ou sans enfants) est préoccupé par le fait de manquer d'aliments ou de faire face à des obstacles liés au revenu qui nuisent à l'accès à des aliments adéquats; l'insécurité alimentaire *modérée* survient lorsqu'un ménage doit compromettre la qualité ou la quantité des aliments consommés en raison d'un manque d'argent; et l'insécurité alimentaire *grave* décrit la situation d'un ménage où les habitudes alimentaires sont perturbées (ce qui comprend sauter des repas) et où l'apport alimentaire est réduit.

De nombreuses personnes au Canada sont touchées par l'insécurité alimentaire des ménages.

Un ménage canadien sur huit (12,6 %), soit près de quatre millions d'adultes et d'enfants, était touché par l'insécurité alimentaire des ménages en 2012¹. La prévalence et la gravité de l'insécurité alimentaire des ménages sont très importantes au nord du Canada, particulièrement au Nunavut, où 45,2 % des ménages sont touchés par l'insécurité alimentaire, dont 18,5 % vivent dans l'insécurité alimentaire grave. La prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages est également plus élevée que la moyenne nationale dans les deux autres territoires et dans les provinces maritimes.

La cause sous-jacente de l'insécurité alimentaire des ménages est la contrainte financière – ne pas avoir assez d'argent pour acheter de la nourriture.

Les ménages vivent de l'insécurité alimentaire lorsqu'ils n'ont pas suffisamment d'argent pour avoir un accès adéquat et suffisant aux aliments, après avoir payé le logement, les services publics et les autres dépenses de base. Parmi les ménages canadiens dont la principale source de revenus était le salaire, la prévalence d'insécurité alimentaire était de 11,2 % en moyenne en 2012. La plus grande proportion des ménages vivant dans l'insécurité alimentaire au Canada (près des deux tiers, soit 62,2 %) représente des ménages de « travailleurs pauvres » dont le salaire est faible ou qui sont travailleurs autonomes, y compris ceux qui occupent des emplois à temps partiel et des emplois précaires.

La prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages est également élevée chez les ménages qui dépendent d'un revenu du gouvernement, par exemple de l'assurance-emploi, de l'indemnisation des accidentés du travail et de l'aide

¹Données recueillies par l'entremise de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, au moyen du Module d'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages, pour l'ensemble des provinces et territoires – voir <u>Insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2012</u>. L'insécurité alimentaire des ménages totale inclut l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

sociale – environ de quatre à six fois plus élevée que celle des ménages salariés – puisque ces revenus sont également faibles. Les perturbations financières ou budgétaires imprévues découlant de la perte d'un emploi, d'une réduction de salaire, d'une diminution des heures de travail, de l'incapacité à travailler en raison d'un problème de santé, de dépenses inattendues en frais de médicaments ou juridiques ou de l'augmentation des coûts du logement peuvent entraîner l'insécurité alimentaire des ménages pour de courtes périodes ou mener à une insécurité alimentaire persistante.

Avoir vécu de l'insécurité alimentaire à un certain moment au cours de l'année précédente est probablement un indicateur plus exact et sensible de ressources financières inadéquates pour un ménage que les indicateurs typiques de pauvreté fondés sur le revenu annuel moyen. La diminution mesurée de la prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages est un indicateur du succès des politiques qui appuient un revenu adéquat et régulier. L'augmentation du prix des aliments et les coûts beaucoup plus élevés de la nourriture dans certaines régions nordiques et éloignées du Canada peuvent contribuer au risque d'un ménage d'être touché par l'insécurité alimentaire. Cependant, il faut tenir compte de tous les facteurs liés au revenu et aux dépenses dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques visant à s'assurer que tous les ménages auront continuellement assez d'argent pour acheter ou obtenir des aliments traditionnels/régionaux par la chasse, la pêche, la cueillette et la culture.

Au Canada, certains ménages présentent un risque plus élevé d'avoir un revenu inadéquat et de vivre de l'insécurité alimentaire.

On indique que la prévalence de l'insécurité alimentaire de certains ménages est de deux à six fois plus élevée que celle de la population générale (12,6 %). Une prévalence plus élevée (risque plus élevé) d'insécurité alimentaire a été signalée chez :

- Les ménages à faible revenu que ce revenu soit de source gouvernementale, comme l'assurance-emploi ou une indemnisation d'accidentés du travail (prévalence d'insécurité alimentaire des ménages de 38,4 %) ou l'aide sociale/les prestations d'invalidité (69,5 %), ou de source salariale faible/précaire (plus le revenu est faible, plus le risque d'insécurité alimentaire des ménages est grand)
- Les ménages comprenant des enfants de moins de 18 ans, particulièrement ceux menés par une femme seule (34,3 %)
- Les adultes seuls, qui vivent seuls ou en collocation (17,3 %)
- Les adultes âgés de 60 à 64 ans, particulièrement s'ils vivent seuls le risque d'insécurité alimentaire est au moins doublé, comparativement à celui des personnes âgées de plus de 65 ans (couples de 65 ans et plus 5,8 % d'insécurité alimentaire, personnes vivant seules 7 %)
- Les peuples autochtones vivant hors des réserves (28,2 %) ou vivant dans une réserve ou dans une communauté éloignée ou nordique (jusqu'à 70 %)
- Les personnes appartenant à un groupe culturel ou racial, par exemple les Noirs, Latino-Américains ou Arabes/Asiatiques de l'Ouest (21,7 % à 28 %)

- Certains nouveaux arrivants au Canada (immigrants et réfugiés) étaient plus susceptibles d'être touchés par l'insécurité alimentaire; mais le risque variait en fonction du temps écoulé depuis l'arrivée au Canada et des ressources financières du ménage
- Les ménages vivant dans des logements locatifs privés (leur risque d'insécurité alimentaire est jusqu'à deux fois plus élevé, comparativement à celui des ménages vivant dans des logements subventionnés); l'insécurité alimentaire des ménages chez les locataires était quatre fois plus élevée que chez les propriétaires (26,1 % comparativement à 6,4 %)
- Les ménages qui comptent des personnes vivant avec un ou plusieurs troubles chroniques de santé physique ou mentale (le risque est 1,43 fois plus élevé avec un trouble chronique et 3,44 fois plus élevé avec au moins trois troubles chroniques)

La prévalence et la gravité les plus élevées d'insécurité alimentaire des ménages chez les peuples autochtones ont été associées aux revenus faibles, aux inégalités en matière d'éducation et de logement, ainsi qu'aux défis uniques d'accès aux aliments traditionnels/régionaux, aux terres et aux ressources, et aux aliments achetés en magasin (les coûts sont souvent plus élevés dans plusieurs communautés autochtones, malgré l'existence de programmes tels que Nutrition Nord Canada), ainsi qu'à l'eau potable. La visite récente de deux rapporteurs spéciaux de l'ONU a permis de constater les défis uniques et la prévalence élevée de l'insécurité alimentaire des ménages chez les peuples autochtones au Canada.

Les personnes vivant dans un ménage touché par l'insécurité alimentaire ont plus de problèmes de santé et utilisent davantage les services de soins de santé.

Une grande partie de la disparité quant à la prévalence, à la gravité et aux répercussions de l'insécurité alimentaire des ménages est liée aux déterminants sociaux de la santé, c.-à-d. les facteurs sociaux et économiques et les conditions de vie et de travail qui influencent la santé. Les différences ou les inégalités extrêmes en matière de revenu et de richesse ont des conséquences négatives sur la santé des personnes vivant dans la pauvreté. L'insécurité alimentaire des ménages est associée à un plus grand risque d'avoir un ou plusieurs troubles chroniques de santé physique ou mentale (risque environ 1,5 à 3,5 fois plus élevé) et de devenir des « utilisateurs à coût élevé » des services de soins de santé au cours des cinq années suivantes (environ 1,5 fois plus élevé). Avec la présence de troubles chroniques de santé physique ou mentale, il est plus difficile de s'adapter, de travailler et de prendre soin de soi, ce qui augmente le risque d'être touché par l'insécurité alimentaire. Inversement, parmi les personnes déjà touchées par l'insécurité alimentaire, le risque de détérioration de la santé et d'apparition de troubles chroniques de santé physique ou mentale augmente, ainsi que les coûts supplémentaires liés à la prise en charge de ces troubles. On estime qu'une augmentation de 1 000 \$ au revenu annuel chez les 20 % des Canadiens les plus pauvres réduirait de 10 000 le nombre de diagnostics de troubles chroniques et de 6 600 le nombre de jours d'incapacité toutes les deux semaines.

Parmi les adultes vivant dans un ménage touché par l'insécurité alimentaire, la prévalence des troubles de santé mentale, dont la dépression, est plus élevée. Les enfants qui sont touchés de manière répétée par l'insécurité alimentaire grave sont de deux à quatre fois plus susceptibles d'être en moins bonne santé ou de recevoir un

diagnostic de trouble chronique. Par ailleurs, des risques plus élevés de dépression et d'idées suicidaires durant l'adolescence et le début de l'âge adulte ont été associés aux expériences d'insécurité alimentaire vécues durant l'enfance.

Le coût associé au fait de *ne pas* aborder adéquatement l'insécurité alimentaire des ménages est élevé.

La prévalence de la pauvreté est un enjeu de santé publique grave et ses coûts touchent tous les Canadiens. Le coût supplémentaire de la pauvreté dans le système de soins de santé canadien a été estimé à 7,6 milliards de dollars par année, à partir de données de 2007. Comparativement aux adultes qui bénéficient d'une sécurité alimentaire, les adultes touchés par l'insécurité alimentaire sont plus susceptibles d'avoir un ou plusieurs troubles chroniques de santé physique ou mentale, et la probabilité d'avoir des troubles multiples augmente avec l'augmentation de la gravité de l'insécurité alimentaire. Les coûts totaux liés aux soins de santé des adultes en âge de travailler sont plus élevés lorsque la gravité de l'insécurité alimentaire augmente – les coûts sont 23 %, 49 % et 121 % plus élevés pour les adultes vivant dans un ménage touché par l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave, respectivement, comparativement à ceux liés aux adultes qui bénéficient d'une sécurité alimentaire. La probabilité de devenir un « utilisateur à coût élevé » du système de santé au cours des cinq années suivantes est de 46 % plus élevée chez les adultes de 18 ans et plus vivant une insécurité alimentaire modérée ou grave comparativement à ceux vivant une insécurité alimentaire marginale ou qui bénéficient d'une sécurité alimentaire.

En 2007, on estimait qu'il aurait coûté environ 12,3 milliards de dollars pour porter le revenu de tous les Canadiens juste au-dessus de la limite de la pauvreté, alors que le coût total associé à la pauvreté pour la société et l'économie, en utilisant des estimations prudentes, était d'environ 25 milliards de dollars – soit le double du coût de l'élimination de la pauvreté au cours de la même année.

Les programmes alimentaires peuvent apporter de nombreux bienfaits aux collectivités, mais ne sont pas une solution à l'insécurité alimentaire vécue par les ménages. Seulement environ un ménage touché par l'insécurité alimentaire sur quatre ou cinq peut recevoir de la nourriture des banques d'alimentation, des soupes populaires ou des autres programmes d'aide alimentaire ou y avoir accès. Ces programmes d'aide alimentaire caritatifs n'ont pas la capacité de fournir des quantités suffisantes de nourriture pour combler les lacunes ni ne visent à fournir une solution à l'insécurité alimentaire des ménages. Alors que les initiatives alimentaires communautaires comme les jardins communautaires, les programmes de cuisine collective et les boîtes d'aliments sains apportent divers bienfaits aux participants individuels et aux systèmes alimentaires locaux, les données actuelles montrent que relativement peu de personnes provenant de ménages touchés par l'insécurité alimentaire y participent. L'accès inadéquat ou insuffisant aux aliments est très stressant pour les ménages et la gestion des dépenses devient un défi quotidien. Lorsqu'un ménage n'a pas suffisamment d'argent pour acheter des aliments adéquats, ce ne sont pas les compétences en budgétisation ou en préparation des aliments qui mettront de la nourriture sur la table. Les différents ménages choisiront différentes stratégies pour s'en sortir, que ce soit de reporter le paiement des factures, d'emprunter de l'argent, de manger avec la famille ou les amis, de choisir des aliments de moindre qualité ou de sauter des repas.

Des réponses politiques systémiques qui garantissent un revenu suffisant et régulier à tous les ménages sont la meilleure façon d'aborder efficacement l'insécurité alimentaire des ménages au Canada.

L'élimination de l'insécurité alimentaire des ménages exige de fournir un revenu adéquat et suffisant à tous les ménages afin qu'ils puissent payer leur logement, leur nourriture et les autres dépenses de la vie courante. Les politiques gouvernementales peuvent favoriser la sécurité du revenu grâce à des garanties d'un revenu de base, des politiques en matière d'emploi, des transferts de revenu et des subventions à caractère fiscal, des exemptions et des crédits. Le montant versé pour l'aide sociale et les prestations d'invalidité doit fournir un revenu suffisant pour combler les besoins de base, y compris la nourriture et les coûts supplémentaires des régimes alimentaires prescrits. Entre 2007 et 2011, on a observé une diminution du taux d'insécurité alimentaire des ménages à Terre-Neuve, passant de 15,7 % à 10,6 % – cette diminution importante est survenue lorsque de vastes mesures de réduction de la pauvreté ont été mises en place dans la province, montrant l'impact que peuvent avoir des initiatives politiques systémiques. Offrir une garantie d'un revenu de base à tous les citoyens, similaire à celle que reçoivent les aînés canadiens par la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), pourrait contribuer à s'attaquer efficacement à la cause et à réduire la prévalence et la gravité de l'insécurité alimentaire des ménages au Canada. Globalement, le taux d'insécurité alimentaire des ménages parmi les aînés de 60 à 64 ans diminue lorsque ceux-ci atteignent 65 ans et deviennent admissibles à la SV et au SRG. Des projets pilotes menés antérieurement au Canada et qui garantissaient un revenu de base ont permis d'observer des résultats positifs en matière de santé et d'éducation, sans compromettre la participation au marché du travail.

Des approches axées sur les politiques publiques qui réduisent sensiblement l'insécurité alimentaire des ménages devraient faire partie d'une stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. Les mesures politiques axées sur les solutions à long terme doivent comporter plusieurs volets afin d'aborder la pauvreté, l'équité en matière de santé et l'obtention de résultats sociaux positifs (y compris un logement et une éducation abordables, et l'accès à un emploi sûr) et être assez exhaustives pour garantir un revenu des ménages adéquat pour subvenir aux besoins fondamentaux.

Les diététistes du Canada recommandent ce qui suit :

1. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie pancanadienne chapeautée par le gouvernement comprenant des politiques et des programmes coordonnés afin de veiller à ce que tous les ménages disposent d'un revenu suffisant et régulier leur permettant de payer les nécessités de base, entre autres la nourriture. La stratégie devrait englober ce qui suit :

- Une protection du revenu suffisante pour les ménages à faible revenu qui dépendent d'un emploi précaire et de faibles salaires.
- L'augmentation des avantages pour les ménages comprenant des enfants de moins de 18 ans, particulièrement les ménages monoparentaux.
- L'augmentation des avantages pour les personnes seules à faible revenu.
- L'augmentation des prestations d'aide sociale et d'invalidité pour veiller à ce que les personnes bénéficiaires et leur ménage aient suffisamment de revenus pour subvenir à leurs besoins fondamentaux, dont se nourrir.
- L'évaluation de la faisabilité d'un revenu annuel garanti qui assurerait à tous les ménages vulnérables l'accès à une aide au revenu suffisante pour répondre aux besoins fondamentaux.
- Davantage d'investissements dans les logements stables, abordables et subventionnés, y compris des logements pour les personnes ou les ménages sans abri.
- Une aide financière qui tient compte de manière équitable du coût plus élevé de la nourriture dans les régions éloignées et nordiques du Canada, que ce soit par l'entremise de Nutrition Nord Canada ou d'autres programmes.

2. La mise en œuvre d'une stratégie soutenue par le gouvernement fédéral visant à aborder de manière complète les défis supplémentaires et uniques propres à l'insécurité alimentaire dans les ménages des populations autochtones, y compris :

- Un engagement en faveur de la réconciliation (comme le recommandent la Commission de vérité et de réconciliation et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones), y compris une garantie de sécurité alimentaire des ménages et de souveraineté alimentaire.
- Une résolution juste des différends sur l'accès aux terres et aux ressources reconnu par les droits ancestraux et les droits issus des traités pour assurer la souveraineté alimentaire et l'accès aux aliments traditionnels/régionaux des peuples autochtones.
- Un appui suffisant pour éliminer les obstacles des peuples autochtones qui chassent, pêchent ou cueillent/cultivent des aliments traditionnels/régionaux.
- Un accès amélioré à des aliments abordables et sains dans les marchés et épiceries situés dans les réserves des Premières Nations et les communautés nordiques/éloignées, où le prix des aliments est beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Canada, ainsi qu'une admissibilité équitable des communautés aux subventions de Nutrition Nord Canada et aux autres programmes visant à réduire l'insécurité alimentaire des ménages autochtones.
- Un appui suffisant pour améliorer les possibilités d'éducation et d'emploi, afin d'offrir un revenu adéquat équitable et une sécurité aux peuples autochtones par rapport aux autres groupes du Canada.

- 3. Un engagement envers la communication et la surveillance obligatoires et annuelles de la prévalence et de la gravité de l'insécurité alimentaire des ménages dans chaque province et territoire du Canada, y compris au sein des populations vulnérables. La mesure de l'insécurité alimentaire des ménages doit être comprise dans l'évaluation de l'impact et des résultats des stratégies visant à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire des ménages. La collecte et la communication des données devraient inclure :
 - Une collecte de données annuelle obligatoire à l'aide d'un outil normalisé tel que le MESAM comprenant un échantillonnage suffisant pour mesurer la prévalence et la gravité de l'insécurité alimentaire des ménages au sein des populations vulnérables de toutes les régions du Canada; certaines études longitudinales fourniraient de l'information précieuse, en plus de la surveillance transversale.
 - Une analyse régulière et une communication publique de l'insécurité alimentaire des ménages au Canada, et une description détaillée par région géographique et par population vulnérable, à l'aide d'un cadre de travail pour les catégories d'insécurité alimentaire des ménages qui inclut l'insécurité alimentaire marginale dans l'insécurité alimentaire totale et qui cerne la gravité de l'insécurité alimentaire des ménages, c'est-à-dire marginale, modérée et sévère. L'analyse et la communication des données devraient être coordonnées pour maximiser la capacité de comparer les données de toutes les études.
 - Une évaluation régulière de l'impact de la réduction de la pauvreté et des autres stratégies visant à réduire l'insécurité alimentaire des ménages (mesurée par le MESAM) et à améliorer les indicateurs de la santé des populations choisis, en ajustant les politiques pour maximiser leur portée et leur impact. Par exemple, les subventions gouvernementales liées au prix des aliments dans les communautés qui bénéficient de Nutrition Nord Canada devraient être évaluées afin d'en valider l'efficacité puis ajustées pour veiller à réduire les taux élevés alarmants d'insécurité alimentaire des ménages dans ces régions.
 - Des protocoles de dépistage au sein du système de soins de santé pour cibler l'insécurité alimentaire des ménages et la pauvreté (ainsi que la malnutrition) parmi les utilisateurs individuels du système de santé.
- 4. Du soutien pour mener davantage de recherche en vue d'aborder les lacunes en matière de connaissances au sujet des populations où la prévalence et la gravité de l'insécurité alimentaire des ménages sont les plus élevées, et pour orienter la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies et de politiques qui élimineront l'insécurité alimentaire des ménages au Canada. Des recherches doivent être menées sur des sujets tels que :
 - Les facteurs favorisant la vulnérabilité accrue des populations touchées de manière disproportionnée par l'insécurité alimentaire des ménages.
 - Les coûts et les bienfaits de différentes politiques, comme une garantie d'un revenu de base et d'autres stratégies fondées sur le revenu, y compris les coûts sociaux, politiques et sanitaires.

• L'évaluation des résultats à la suite de la mise en œuvre d'une politique publique et de stratégies de réduction de la pauvreté au Canada, particulièrement la mesure de l'impact sur l'insécurité alimentaire des ménages et la santé des individus au sein de la population.

Pour consulter les rapports et les documents de référence complets (en anglais) :

- Prevalence, Severity and Impact of Household Food Insecurity: A Serious Public Health Issue. Background Paper. Les diététistes du Canada
- Addressing Household Food Insecurity in Canada: Position Statement and Recommendations from Dietitians of Canada.

Disponibles au : www.dietetistes.ca/insecuritealimentaire

Pour de plus amples renseignements :

Pat Vanderkooy, M. Sc., Dt.P. Responsable, affaires publiques Les diététistes du Canada Tél.: 226-203-7725 pat.vanderkooy@dietitians.ca www.dietetistes.ca